



Le 12/07/2021

Etude HARRIS Interactive pour l'APECESU sur l'utilisation du CESU RH préfinancé

Harris Interactive a mené pour le compte de l'APECESU, Association Professionnelle des Emetteurs de CESU, une étude auprès d'un échantillon représentatif de 3189 bénéficiaires utilisateurs de Chèques Emploi Service Universels (CESU) RH préfinancés.

L'étude avait pour objectifs de déterminer le profil des bénéficiaires, les modalités d'attribution et l'usage des CESU RH préfinancés ainsi que de mesurer la perception des bénéfices et recueillir les attentes des bénéficiaires quant au CESU RH préfinancé.

Rappel sur le marché du CESU RH préfinancé (source APECESU-juin 2021)

Depuis sa création en 2006, le CESU RH préfinancé connait une progression continue. En 2020, le CESU RH atteint un volume d'émission de 382 millions d'euros avec plus de 20 300 employeurs privés et publics et CSE financeurs ayant mis en place le CESU au bénéfice de 809 000 collaborateurs. Le taux de dématérialisation des CESU RH préfinancés poursuit sa progression et s'élève désormais à 44%.

Le bénéficiaire-type de CESU apparait comme très représentatif de la société française en termes d'âge, de situation familiale et de revenu.

Parmi les principaux enseignements de l'étude, il ressort que le CESU RH préfinancé :

- Accompagne les bénéficiaires tout au long de leur vie et répond à des besoins majeurs qui évoluent avec leur âge et leur situation familiale : garde d'enfants puis vie quotidienne,
- Contribue fortement à un meilleur équilibre vie professionnelle/vie personnelle.
- Apparait ainsi comme un outil puissant de soutien et de croissance pour les emplois déclarés de Services A la Personne (SAP).

Considéré comme simple d'utilisation, les **bénéficiaires plébiscitent le CESU RH préfinancé à plus de 70%** et expriment des attentes en termes d'évolution :

- Pour 68% d'entre eux, le montant perçu reste insuffisant. A titre d'illustration, la moyenne annuelle de 1100 euros perçus permet en effet de financer moins d'une heure de garde d'enfant par semaine (hors charges sociales), avec davantage de CESU, plus de 60% des utilisateurs auraient plus recours aux services existants et pour plus de 50% à de nouveaux services.
- 75% souhaiteraient pouvoir payer les charges sociales de leur intervenant en CESU

Retrouvez le détail de l'étude sur www.apecesu.org